

COMMUNE DE FARGES
Procès - verbal n° 53 du Conseil Municipal
Séance du 02 octobre 2018

Présents : Monique GRAZIOTTI - Catherine CAILLET- Catherine DAVIT - Simone ARMAND - Patrick BESTMANN - Corinne EVRARD - Yveline GALLETTI - Sonia LOVENJAK-LEBEUF - Arnaud MARTIN - Michel REY- Joseph WAPOU -

Absents excusés : Noël PLISSONNIER (pouvoir à Patrick BESTMANN) - Dimitri AMADIEU (pouvoir à Monique GRAZIOTTI).

Absents : Laurent FILPA - Gaël ORIA.

1/ **Désignation du secrétaire de séance** : Arnaud MARTIN.

Procès-verbal n° 52 de la séance du 05 septembre 2018 :

Accepté à l'unanimité.

2/ **Urbanisme** : (pour information) ont été délivrées les demandes d'urbanisme : PC MATOS-PC NEVES ANTUNES-PC GALLETTI-PC TRANSFERT VENUTO DA SILVA.

3/ **Délibérations** :

- Le Syndicat d'électricité du département de l'Ain (SIEA) qui doit intervenir dans les prochaines semaines pour l'installation d'un lampadaire dans le lotissement « La résidence du château », chemin de Monthey, a fait parvenir un nouveau plan de financement. Il s'élève à 9400,00 € TTC au lieu de 8900,00 €. La part communale passe de 5440,04 € à 5852,02 €. **Accepté à l'unanimité.**
- Le SIEA devait aussi intervenir cette année pour l'installation de lampes LED de la rue de la République, chemin de Monthey, Mail Victor Schoelcher. Le coût initialement prévu à 83000,00€ passe à 95600,00€. Cette différence est due à l'augmentation d'installation de plus de coffrets. Toutefois la commune n'a aucune dépense sur cette opération. **Accepté à l'unanimité.**
- Dans le cadre de la construction du bâtiment prévu par la maison familiale rurale, la région s'est engagée à prévoir un arrêt du bus « 33 », devant ce bâtiment, sur le bas de la route de Pougny. Pour plus de sécurité, il faut prévoir l'éclairage public ainsi qu'un parking de retournement pour le bus. Aussi il convient de demander auprès du SIEA d'inscrire une opération, courant 2019, de ces aménagements électriques. **Accepté à l'unanimité.**
- Suite à la réfection du monument aux morts au printemps, une demande de subvention a été faite auprès de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre « L'ONACVG ». Le coût était de 6179,69 € et il convient d'appuyer ce dossier pour l'obtention de 15% de cette dépense. Il est rappelé que cet aménagement, a été fait dans l'urgence, suite à diverses dégradations dues aux pluies du mois de janvier. La commune de Farges devait organiser cette année le 8 mai. **Accepté à l'unanimité.**
- Eaux pluviales : Suite à la loi NOTRe et par délibération du 06 février 2018 notre commune a délégué à la CCPG l'entretien des réseaux d'eaux pluviales. Il convient de leur laisser à disposition les infrastructures. **Accepté à l'unanimité.**
- Pour la future installation du magasin des producteurs en vente directe, la mission d'accompagnement par la chambre d'agriculture prévue par la commune arrive à son terme. Les différents acteurs vont se réunir en octobre pour l'assemblée constitutive de cette association. Aussi la chambre d'agriculture a soumis une offre d'accompagnement aux intéressés se chiffrant à 15750,00 € HT. Il est envisagé d'accompagner les producteurs jusqu'à l'ouverture du magasin et la première année après l'ouverture. Régulièrement, les collectivités accompagnent ces démarches. Il est demandé une participation communale de 40%, soit 6300,00 € HT. **Accepté à l'unanimité.**

- Dans le cadre du pacte fiscal et financier de solidarité, la CCPG va verser aux communes membres une participation financière. Un projet par commune avec une participation de 15% du coût HT a été retenu par la conférence intercommunale des maires. Il s'agit de délibérer sur l'ensemble des dépenses attribuées aux collectivités qui totalise la somme de 1 750 705,00 €. Farges avait soumis le projet du magasin des producteurs en vente directe. La somme de 37 350,00 € a été accordée.

Accepté à l'unanimité.

Divers :

- **Commission électorale.** La loi N° 2016-1048 du 1er août 2016, rénove les modalités d'inscription sur les listes électorales. Un contrôle accru a été privilégié. Aussi pour notre commune, la commission sera composée d'un représentant pour la préfecture, un représentant pour le TGI et d'un conseiller municipal qui n'est pas le maire ou ses adjoints, mais une personne arrivant dans le tableau électoral de 2014. M. Patrick BESTMANN accepte de participer à cette commission qui aura pour tâche de contrôler le suivi administratif et l'exactitude des inscriptions sur les listes électorales.
- **Saisine électronique ADS :** A compter de novembre 2018, les demandes d'urbanisme seront « en dématérialiser ». Les formats papiers seront proscrits. Il est proposé d'installer une borne informatique dans le futur accueil de la mairie.
- **Piste cyclable :** Suite à l'étude lancée en collaboration avec la mairie de Péron pour l'installation d'une piste cyclable, le cabinet URBALAB termine ses travaux. Les différentes formes possibles pour cette réalisation sont présentées. Plusieurs tronçons ont été identifiés : Logras/route de Pougny / Route de Pougny/route d'Asserans / route d'Asserans/chemin des Boissières / chemin des Boissières/route du Jourdy. Le coût est considérable. Il se chiffre selon les matériaux utilisés, pour l'ensemble de l'étude du projet, en terre pierre 369 180,00 €, en béton 1 239 390,00 € et en goudron 501030,00 €, auquel s'ajoutent les frais d'honoraires. Vu le coût financier, ce projet sera difficilement prévisible pour 2019. De plus plusieurs contraintes sont à prévoir : Le tronçon N°1 devra être exécuté dans les mêmes délais que celui de Péron (côté Farges). De plus, il convient d'arrêter la liaison avec Collonges ; pour cela deux possibilités : Une bande de terrain sera actée en emplacement réservé le long de la départementale, ou Collonges prévoit d'accéder au chemin des Boissières depuis Ecorans par la route de Piers. A ce jour, une prévision pour 2019 est difficile à planifier.
- Le Maire rappelle les différents échanges avec les riverains du city stade ces derniers mois. Elle confirme que la fréquentation a été surveillée très sérieusement, hors horaire d'ouverture, de juin à septembre. Force est de constater, hormis les groupes qui traversent le village de temps à autre, que les jeunes du village respectent les horaires imposés par arrêté. Suite au RDV du mois de juin avec Mme BAYLAC, un pare vue sera installé à hauteur de son balcon et un géomètre a délimité les deux propriétés sur la rampe d'accès. Elle sera convoquée en mairie afin de lui remettre ce document.
- **Compteurs Linky :** Suite aux problèmes récurrents que rencontrent les habitants du hameau d'Asserans, dus aux baisses de tension, plusieurs comptages ont été installés par ENEDIS sur plusieurs habitations. Il avait été dit que lors de l'installation du transformateur prévu pour la construction de la ferme du GAEC DE VARAMBON, plusieurs habitations pourraient y être branchées afin de décharger le transformateur situé près de l'intersection rue du 19 août 1944/ route du Jourdy. Hors ENEDIS propose l'installation des compteurs LINKY sur le secteur afin d'identifier exactement d'où provienne avec exactitude les manquements. La situation sera résolue dès qu'ENEDIS aura accepté de d'effectuer les travaux déchargeant le transformateur installé près de la croix.
- Madame Yveline GALLETI fait un rapport sur la rentrée scolaire. Après beaucoup d'incertitude sur le maintien de la 5ème classe, 102 enfants ont pris le chemin de la rentrée ; la cantine et la garderie sont toujours très fréquentées, en grande majorité par les enfants de maternelle. Il est rappelé que l'équipe enseignante, sous l'impulsion de Mme BLAISE Laurence (directrice), ne ménage pas leurs efforts.

Séance levée à 21H58.

Le secrétaire de séance
Arnaud MARTIN.

